



# LE CPAS RECRUTE !

REJOIGNEZ NOTRE EQUIPE !



## ● INFIRMIER(ÈRE) EN CHEF

- TEMPS PLEIN ●
- POSSIBILITÉ DE CDI ●

### SITE DE TRAVAIL :



HOME PAUL DEMADE  
COMINES

- 26 jours de vacances annuelles / 8 jours de congés extra-légaux.  
Rémunération liée à l'expérience.
- Possibilité de bénéficier de primes naissance, mariage, pension ...
- Possibilité de bénéficier d'une indemnité pour les déplacements à vélo.
- Possibilité de bénéficier de codes de réduction via la plateforme « Benefits at work », en partenariat avec Dyson, Bellewaerde, etc.
- Possibilité de bénéficier d'une réduction pour l'assurance soins de santé.
- Possibilité de commander des produits pharmaceutiques à prix réduit.

INFORMATIONS COMPLÈTES AU VERSO OU SUR...

**[WWW.CPAS-COMINES.BE/JOBS](http://WWW.CPAS-COMINES.BE/JOBS)**

### ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Vous exercerez la fonction d'Infirmier/Infirmière en chef dans un environnement de travail en constante évolution et disposant d'une dynamique de projets.

Des formations continues proposées à notre personnel au sein des différents départements nous permettent de veiller à ce que la qualité du travail et des services soit optimale.

Exemples mettant en lumière la dynamique de notre CPAS :

- Formation de notre personnel des Maisons de Repos à la **philosophie HUMANITUDE** (philosophie mettant le résident au centre de l'attention, impliquant un respect de son rythme de vie tout en cherchant la stimulation cognitive et musculaire afin de respecter le principe « Vivre debout, mourir debout »).
- Présence d'une **Psychologue** afin d'assurer la prise en charge adaptée pour les aînés qui éprouvent des difficultés d'ordre psychologique.
- Présence d'une **Coordinatrice Qualité** afin de promouvoir une culture d'amélioration continue de la qualité au sein des différents services.

Vous aurez pour responsabilité d'assurer le fonctionnement interdisciplinaire de l'institution afin de garantir la qualité des services proposés aux résidents ainsi que la qualité des soins. Cela implique des missions axées sur :

- La planification de la charge de travail, la coordination de toutes les activités se rapportant aux soins et au confort physique et psychologique du résident ;
- L'analyse et le contrôle de la qualité des soins, des dossiers, des registres, des processus de travail. A la suite des analyses, vous réaliserez des propositions d'amélioration.
- Le Management : organisation des équipes et fixation d'objectifs de travail, analyse des besoins en formation, motivation du personnel, gestion des éventuels conflits.
- La Communication avec les différentes équipes de la MRS, avec la direction de l'établissement, avec le résident et sa famille, avec le médecin coordinateur ...
- Le Bien-être au travail.
- Le respect de la législation et du projet de vie.
- ...

Vous trouverez la descriptif de fonction en annexe de cette offre.

Rejoignez-nous vite afin de contribuer au développement de nos projets et d'assurer un soutien de qualité à notre population et à nos aînés.

### PROFIL

- Posséder un diplôme reconnu en tant qu'infirmier ;
- Disposer du visa du SPF Santé Publique autorisant l'exercice de la fonction d'infirmier(ère) ;
- Une expérience en tant qu'infirmier en chef est un atout ;
- Être à l'écoute, patient, disponible, capable d'organiser et de fédérer une équipe.

La candidature peut-être adressée  
par mail

**valentin.vandecasteele@cpas-comines.be**

par courrier :

**C.P.A.S. de COMINES-WARNETON**  
**Monsieur Frédéric HALLEZ, Président**  
**Rue de Ten-Brielen, 160**  
**7780 COMINES-WARNETON**

Le dossier de candidature doit  
comprendre :

**Lettre de motivation ;**  
**Curriculum vitae ;**  
**Copie du diplôme utile à la fonction ;**  
**Copie du visa du SPF Santé Publique ;**  
**Certificat de bonne vie et mœurs ;**

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez prendre contact  
avec notre Centre au numéro 056/39.39.39.  
(Nederlandse versie op aanvraag).

## MONOGRAPHIE DE FONCTION

Remarque : la polyvalence maximale est demandée à chaque agent. Le descriptif des tâches est établi à titre indicatif et ne peut porter atteinte aux principes de bonne administration et de continuité. En effet, cette liste n'est pas exhaustive. Le rapport d'évaluation reprendra de façon précise le travail demandé.

### Infirmier(e) en chef

L'infirmier en chef est placé sous l'autorité directe de la direction. Son activité est déterminée par la définition de l'art infirmier, notamment la liste d'actes ainsi que par les procédures en vigueur dans l'établissement.

Il reçoit ses instructions de manière formelle (procédures, protocoles, prescriptions, programmation de soins, ...) et informelle (réunions, entretiens, communications orales,...). La manière dont l'infirmière en chef satisfait aux exigences de la fonction est évaluée par voie hiérarchique, au travers d'une observation globale de ses activités.

L'infirmier en chef, en plus de son activité liée à l'art infirmier, se doit d'assurer le fonctionnement interdisciplinaire de l'institution afin de garantir la qualité des services proposés aux résidents ainsi que la qualité des soins.

L'infirmier en chef entretient, sous la responsabilité de son supérieur direct, des relations fonctionnelles avec tous les services de l'institution, qu'ils soient soignants ou d'hôtellerie.

Ces relations ont pour but de garantir le fonctionnement interdisciplinaire de l'institution par contacts oraux, téléphoniques, réunions, staffs, afin de promouvoir les soins de qualité aux résidents.

#### Finalité de la fonction

S'assurer, au sein d'un établissement de santé, d'un service et d'une unité de soins, la coordination générale des activités de soins ainsi que la gestion journalière des ressources humaines, matérielles et financières dont il a la charge.

## 1° ANALYSE ET CONTROLE

- Veiller à l'actualisation du dossier infirmier, paramédical, kinésithérapeute et psychosocial du résident ;
- Effectuer le suivi du dossier médical et administratif ;
- Service de relais avec le médecin coordinateur dans le cadre des soins palliatifs, de l'hygiène, des différentes mesures de prévention, ... ;
- En concertation avec le médecin coordinateur et conseiller, formuler des propositions relatives à une politique nutritionnelle qui concilie les besoins alimentaires avec le plaisir de manger ;
- En concertation avec le médecin coordinateur et conseiller, formuler des propositions sur la manière de traiter les patients souffrant de démence notamment en ce qui concerne l'approche non médicamenteuse, le cas échéant, en collaboration avec la personne de référence « démence » ;
- Assister le médecin coordinateur et conseiller dans l'exercice de sa fonction et rédiger, conjointement sur base des modalités et la périodicité prévue, un rapport concernant l'évaluation de la qualité des soins ;
- Mettre en place et tenir à jour les différents registres (chutes, plaies, infections, incontinence, contentions, soins palliatifs, ...)
- Prendre en charge les médecins et effectuer le relais avec les médecins et les différents intervenants professionnels extérieurs;
- Assurer le relais avec les résidents, les familles et/ou les répondants, s'assurer de leur bien-être, de la qualité des soins ;
- Savoir analyser un processus et en faire rapport avec propositions.

## 2° COMMUNICATION

- Collaborer avec la direction de l'établissement ;
- Assurer la communication ascendante, descendante et transversale ;
- Elaborer des rapports ou des comptes rendus ;
- Assurer le suivi des mails entrants et sortants, ainsi que du courrier postal, dans un délai raisonnable ;
- Rédiger (être capable de synthétiser, argumenter, structurer des rapports, ...) ;
- Communiquer (assurer une communication ascendante, descendante et transversale par une grande transparence et dans le respect de chacun dans la diffusion de l'information auprès des autres agents de l'institution, de la direction et des extérieurs) ;
- Réagir de manière rapide, avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un évènement soudain ;
- Collaborer avec les autres agents de l'institution et extérieurs éventuels.

### 3° REPRESENTATION EXTERNE

- Connaitre l'Institution (le fonctionnement, les orientations, le projet de vie instauré dans l'établissement,...) ;
- Assurer la représentation externe de la maison de repos, en accord avec la direction.

### 4° COMMUNICATION LATERALE

- Communiquer, collaborer avec les collègues des autres sites afin d'assurer une politique commune et cohérente ;
- Collaborer avec les autres agents de l'institution et extérieurs éventuels, développer un esprit d'entraide au sein du service et vis-à-vis des autres services.
- Accompagner les équipes dans l'élaboration de projets, le suivi d'une politique commune et cohérente.

### 5° REMPLACEMENT DIRECTION

- Assurer le remplacement de la direction en cas d'absence :

### 6° UTILISATION DU MATERIEL – QUALITE – BIEN ETRE AU TRAVAIL

- Déterminer les causes de dysfonctionnements et en déduire les actions à mettre en œuvre ;
- Utiliser les outils et logiciels bureautiques utiles à la fonction, tenir ses connaissances à jour ;
- S'adapter (être capable d'accepter l'évolution de son environnement de travail en veillant à gérer le stress qui pourrait en découler), travailler méthodiquement et rigoureusement;

### 7° PLANIFICATIONS CHARGE DE TRAVAIL – COORDINATION

- Assurer la responsabilité de l'organisation, de la direction et de la coordination de toutes les activités se rapportant aux soins à donner aux pensionnaires et veiller à leur confort physique et psychologique ;
- Vérifier les horaires du personnel de soins afin d'assurer la continuité des services dans un souci d'équité et d'efficacité, l'horaire étant planifié par la direction;
- Préparer, organiser, coordonner le travail pluridisciplinaire du personnel infirmier et paramédical, du personnel de réactivation, des kinésithérapeutes et des aides-soignants ;

- Planifier (exécuter le travail d'une façon structurée en se fixant des priorités en fonction de l'importance, des délais)
- Assurer le remplacement, avec accord préalable avec la direction, des maladies afin d'assurer une qualité et une continuité des soins sur le terrain. Assurer la mise à jour du logiciel informatique pour les horaires.

#### 8° POLITIQUE – PROJET DE VIE – PREVISIONS – LEGISLATION-ADMISSION

- S'assurer du respect de la législation en application dans les maisons de repos et le CPAS ;
- Concevoir, définir et mettre en place des projets ;
- Mettre les réglementations en application et veiller à leur bonne application;
- Appliquer rigoureusement les règles et instructions de l'institution en matière de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement. ;
- Etre ouvert aux changements, les assimile, les accepte et s'adapte aux besoins des services ;

#### 9° QUALITE DES SOINS – SUIVI – HYGIENE – ROLE INFIRMIER

- Organiser l'admission des nouveaux résidents, notamment par la collecte d'autant de données que possible sur leur état de santé et leur situation médico-sociale ;
- Prendre en charge la bonne évaluation du degré de dépendance des résidents ;
- Organiser de manière optimale la préparation des médicaments ;
- Organiser et assurer la bonne gestion des stocks de médicaments et du matériel ;
- Mettre en place des procédures afin d'assurer la bonne pratique des techniques de soins et en assurer le suivi ;
- Contrôler l'hygiène et assurer de la mise en place des procédures ;
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du programme des soins ;
- Veiller à ce que les besoins en kinésithérapie, ergothérapie et logopédie repris dans le plan de soins soient rencontrés aussi rapidement que possible ;
- Exécuter en cas de nécessité toutes les tâches inhérentes à la profession d'infirmier et/ou aide-soignante ;
- Suivre les réunions et formations obligatoires ainsi que se tenir informé et s'adapter à l'évolution de sa fonction ;
- Respecter la déontologie et l'éthique.

## 10° MANAGEMENT

- Préparer, organiser et participer aux différentes réunions concernant l'organisation de soins (éventuellement à la demande de la direction), aux réunions pluridisciplinaires;
- Participer aux réunions de coordination infirmier-chef / direction 1x/semaine ;
- Participer à la gestion des ressources humaines, financières et administratives ;
- Respecter les horaires, le règlement du travail, le règlement d'ordre intérieur, les règles en place, les collègues, la hiérarchie ;
- Proposer et organiser des formations dans le cadre de l'obligation de formation du personnel soignant et dans le cadre des obligations en matière de soins palliatifs ;
- Evaluer le personnel de soins suivant la procédure prévue, dans un souci d'équité ;
- Encadrer et prévoir l'encadrement adéquat des stagiaires et jobs étudiants ;
- Analyser et résoudre les problèmes avec une vision SMART, être objectif dans les décisions prises ;
- Savoir gérer, diriger et accompagner une équipe ;
- Posséder des compétences relationnelles ;
- Favoriser la formation continuée du personnel.